

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Accompagnement des agriculteurs et des opérateurs du tourisme à la transition écologique en Sainte-Baume*

Délibération N° 292-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 22

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Mickaël SCHNEIDER

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Didier REAULT

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée d'Evenos, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier ;

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Roger ANOT, Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Monsieur Jean-François RICHON, Direction Patrimoine Naturel & Paysage, Métropole AMP ;
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment la mesure 18 – Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité et la mesure 23 - Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 197-2019 en date du 27 février 2019, approuvant le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en Sainte-Baume,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 256-2020 en date du 14 février 2020, approuvant l'ouverture d'un nouveau référentiel pour les prestations touristiques, et de deux nouveaux référentiels pour les produits agricoles,

Considérant l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques des agriculteurs et des professionnels du tourisme situés sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Considérant les attentes sociétales des clientèles pour des produits sains, respectueux de l'environnement, des paysages et des hommes qui vivent et travaillent sur le territoire.

Considérant le rôle du Parc naturel régional dans l'accompagnement des professionnels vers des démarches de progrès notamment au travers de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Considérant que la mesure 1.1 du programme LEADER en Provence Verte et Sainte-Baume vise à structurer les filières et les micro filières de territoire.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la cellule LEADER en Provence Verte Sainte-Baume d'un montant de 95 107,50 €.

L'action réalisée dans le cadre de la mesure LEADER 1.1, planifiée au plan d'actions de l'animation du réseau de la marque « Valeurs Parc naturel régional » consistera à accompagner les professionnels des secteurs agricole et touristique dans la transition écologique de leurs pratiques.

L'objectif visé est de proposer une démarche complète aux exploitations du territoire, aux hébergeurs touristiques et accompagnateurs de sorties accompagnées, autour de services tels que :

- un diagnostic environnemental, des inventaires naturalistes et des suivis d'expérimentations agroécologiques
- des formations techniques à la transition écologique
- des actions d'animation du réseau et de valorisation de ces démarches par des outils de communication et des évènements.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet sur la période 2021-2022 est le suivant :

Dépenses	Total	Recettes	Total
Accompagnement des professionnels à la transition écologique	67 000,00 €	Recettes liées à l'action	3 250,00 €
Rémunération d'intervenants formations	4 000,00 €	Adhésions au réseau MVPNR	3 250,00 €
Diagnostics biodiversité Solagro	20 000,00 €		
Inventaires naturalistes	30 000,00 €		
Audits marque Valeurs Parc - Agriculture	6 000,00 €	Subventions	95 107,50 €
Journées de travail - réseau	1 000,00 €	Région	31 702,50 €
Suivi d'expérimentations agroécologiques	6 000,00 €	LEADER (FEADER)	63 405,00 €
Frais de communication et de valorisation	41 925,00 €	Fonds propres	10 567,50 €
Outils de promotion de la marque	12 400,00 €		
Photos portraits marqués Valeurs Parc	24 000,00 €		
Marché de producteurs	5 000,00 €		
Murs de barnums imprimés	525,00 €		
Total	108 925,00 €	Total	108 925,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention auprès de la cellule LEADER en Provence Verte Sainte-Baume d'un montant de 95 107,50 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS